



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 65790

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le retour de la tuberculose en France. Cette maladie est en progression depuis 1997 et touche particulièrement les personnes qui vivent dans des conditions précaires (SDF et prisonniers) et les migrants (venus principalement des pays de l'est, d'Asie et d'Afrique subsaharienne). Paris et la région Île-de-France sont particulièrement concernés, avec 54 cas constatés pour 100 000 habitants, du fait de la concentration de ces populations. Malgré l'équipe mobile mise en place par le Samu social, force est de constater que les moyens manquent, qu'il est difficile de suivre ces personnes et de les soumettre à un traitement quotidien sur un long terme. Seule une volonté politique forte en la matière pourra faire échec aux prévisions alarmistes qui envisagent une évolution dans les années à venir similaire à la situation qu'a connu New York au début des années 1990. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour maîtriser et endiguer l'évolution de cette maladie.

Texte de la réponse

Le paysage épidémiologique actuel de la tuberculose, décrit dans le BEH du 3 mai 2005, montre que l'incidence globale de la tuberculose en France est stable, aux alentours de 10,2/100 000 habitants depuis plusieurs années. L'existence de groupes à risque de tuberculose dans la population générale est un phénomène connu de longue date, qui a orienté la politique de lutte contre la tuberculose en privilégiant les dépistages ciblés, notamment depuis les recommandations du Conseil d'hygiène publique de France (CSHPF) de 1994-95. Par contre, l'incidence dans certains groupes à risque augmente notablement depuis 1998. Les migrants originaires de pays de forte endémicité ont une incidence de treize fois supérieure au reste de la population et en augmentation de 8 % par an depuis 1997. Il existe également une disparité géographique renforçant le critère précédent (l'incidence pouvant atteindre 61 à 100/100 000 dans certains arrondissements parisiens) Les populations précaires, notamment les SDF, et la population carcérale font également partie des groupes à risque pour lesquels des recommandations spécifiques sont nécessaires. L'incidence des cas de tuberculose multirésistante reste basse en France, mais a en effet presque doublé entre 2001 et 2003. Conscient de la problématique posée actuellement par la tuberculose, et afin de gagner en efficacité, le ministre de la santé et des solidarités a demandé l'élaboration d'un plan de lutte amélioré et actualisé, en fonctions des évolutions constatées d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65790

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5271

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9572